

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1964 -0- N°137/PR-EMFAD

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Président du Conseil, Chef du
Gouvernement, Chargé de la Défense ;

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;

VU la Loi 62-30 du 27 Juillet 1962, portant Statut général
des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont promus au grade de Lieutenant d'active, les :

Sous-Lieutenant AMOUSSOU Dossou Isidore - Adjoint à la
D.S.F.A. et Cdt le C.A.F.A.

Sous-Lieutenant ALLADAYE Tolidji Michel - Cdt la 1ère
Compagnie de Génie

Sous-Lieutenant LAHAMI Thomas - Trésorier au C.A.F.A.

Sous-Lieutenant AFFOUDA Josuas - Cdt l'Elément de Transports

Sous-Lieutenant KOFFI Codjo Pierre - Cdt l'Elément de Réparation

Sous-Lieutenant ZOUMAROU Ibrahima - Cdt la 3ème C.L.C.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Octobre
1964, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1964

par le Président de la République,

le Président du Conseil, chargé
de la Défense Nationale,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

S.-M. APITHY

le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

Ampliatioms :

PR	4	Ministères	9
PC	6	DAI	2
EMFAD	4	MF-DGF-DB-CF-SF	10
Intéressés ..	6	Trésor + D.I. ..	4
Cch Milit	1	SGC	1

F. APLOGAN